

## Assemblée générale du 9 septembre - 12h30 à 13h30 - Local VCH 3624

0. Ouverture: Laurent Robert + Veillette

1. LADOS: Adopté à l'unanimité

2. Présentation de l'exécutif: les membres de l'exécutif se présentent et expliquent leur rôle.

3. Élection des représentants de 1<sup>re</sup> année:

Joannie explique le rôle des représentants de 1<sup>re</sup> année:

- Math: Guillaume Bourgeault contre François Boivin

Vote: Guillaume | François  
21 | le reste      Élu: Guillaume Bourgeault

- Stat: Aucun étudiant intéressé

- Math-Info: Jean-Phillipe Lachance

4. Formation de comités

- Comité de programme:

• 3<sup>e</sup> année: Sarah Mathieu-Soucy contre Jean Auger

Vote: Sarah | Jean  
19 | le reste

• 2<sup>e</sup> année: Anick Lévesque-Gravel

• 1<sup>re</sup> année: Chantal Caron

- Comité du fond d'investissement:

• Math: Laurent Robert-Veillette

• Stat: Aucun étudiant intéressé

• Gradué: Benoit Pouliot

- Mercredi le 21 septembre, il faut 15 personnes pour rencontrer les experts pour l'évaluation du programme.

5. Changements à la charte: Joannie lit les modifications qui seront apportées à la charte (voir annexe)

Ils sont adoptés à l'unanimité, mais il faudra vérifier la règle pour les majuscules

6. Activités / Camps : - Description du camp d'automne:  
Dans un chalet à Portneuf, pour connaître les 1<sup>re</sup> années.  
Dernier départ à 15h30 le vendredi 16 septembre.
- Souper au pub la semaine prochaine
  - 5 à 7 départemental la semaine prochaine. PLT-2551 à 16h
  - 1<sup>re</sup> game du Canadien, Rally-Appart, activité avec les profs, souper de Noël, festival, élections, Smath-awards, camp de printemps
7. Bottin: Informations concernant le bottin
8. Élection: Jusqu'à lundi pour donner sa candidature à Pier-Luc pour le poste de VP-Externe
9. Varia:
- Chandails Math-Moi: 12\$ au profit des finissants.  
Voir Emilie
  - Tutorat Math-Moi: Pour secondaire et cégep. Il y aura une réunion
  - Colloque à Jean: Sur Galois, à Paris. Jean veut du financement
10. Fermeture: Sarah Mathieu-Soucy

**Assemblée générale des étudiants en statistique et mathématiques de l'Université  
Laval**

**Modification à la charte**

**Automne 2011**

Coquilles :

1. Changer les mots association pour Association
2. 2.11 Représentant maîtrise et doctorat
  - Il agit comme intermédiaire entre l'Association et les membres de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle.
  - Il représente le Département à l'ADSEG.
3. 3.1 Président d'élection

Nommé par l'exécutif de l'AESMUL, le président d'élection se doit d'être impartial, de veiller à ce que tout se déroule dans l'ordre et doit voir à ce que la date et les modalités de l'élection soient connues de tous les membres de l'AESMUL. Le président d'élection n'a pas droit de vote, ne doit pas être membre du conseil exécutif, ni vouloir y accéder. De plus, il doit être membre de l'AESMUL.

Changements :

1. Le point
  - 1.3 Membres spéciaux

Toute personne peut devenir membre spécial en versant une cotisation de 10\$ par session, même si elle n'a jamais été membre de l'AESMUL. Un membre spécial peut participer aux activités de l'AESMUL au même titre et aux mêmes coûts que les membres réguliers. Les membres spéciaux ont droit de parole mais n'ont pas droit de vote aux assemblées générales.

deviendra
  - 1.3 Membres spéciaux

Toute personne peut devenir membre spécial en versant une cotisation de 10\$ par session, même si elle n'a jamais été membre de l'AESMUL. Un membre spécial peut participer aux activités de l'AESMUL au même titre et aux mêmes coûts que les membres réguliers. Les membres spéciaux ont droit de parole mais n'ont pas droit de vote, **en tout temps.**
2. Le point
  - 1.8 Situation juridique de l'AESMUL en tant qu'OSBL

L'AESMUL se doit à chaque année de souscrire officiellement en tant qu'OSBL (Organisme Sans But Lucratif) au Registraire des entreprises du Québec. Pour ce faire, elle doit faire toutes les démarches réglementaires relatives à cet état. Le bureau de vie étudiante de l'Université (BVE) peut être un gros atout pour mener ces démarches à termes.

deviendra

#### 1.8 Situation juridique de l'AESMUL en tant qu'OSBL

À l'hiver 2010, l'AESMUL a voté en faveur que l'Association devienne une OSBL (Organisme Sans But Lucratif). Des démarches sont encore en cours pour l'obtention de ce statut. Une fois réglé, l'AESMUL devra faire toutes les démarches réglementaires relatives à cet état. Le Bureau de la vie étudiante de l'Université (BVE) peut être un gros atout pour mener ces démarches à termes

### 3. Le point

#### 2.4 Représentant aux affaires pédagogiques

- Il est responsable et coordonnateur des comités touchant les affaires académiques et pédagogiques sur le campus (comité de programme, fond d'investissement,...).

deviendra

#### 2.4 Représentant aux affaires pédagogiques

- Il s'occupe du recrutement pour les comités touchant les affaires académiques et pédagogiques sur le campus (comité de programme, fond d'investissement, ...) et siège lui-même à ces conseils.

Et on ajoutera les points suivant à ces tâches :

- Il participe à la Commission sur l'enseignement et la recherche.
- Il répond aux interrogations des étudiants au sujet des programmes du Département.

### 4. On ajoutera le point suivant aux tâches du secrétaire :

- Il est le troisième signataire de l'Association.

### 5. On ajoutera le point suivant aux tâches du représentant à l'information :

- Il s'occupe du compte Twitter et de la page Facebook de l'Association.